

SNPS INFO

N° 59

## EXECUTION DE L'ARRÊT TAPIS ORANGE È LES ANALYSTES

Durant les récentes négociations de ce 10 décembre 2008, l'autorité a commenté sa proposition qui, pense-t-elle, doit rencontrer l'arrêt de la Cour Constitutionnelle.

Plus précisément, les points suivants étaient importants pour le personnel :

1. L'insertion des personnes concernées par le tapis orange se fait horizontalement, en d'autres mots, SANS suivre la méthode des trois étapes.
2. Les analystes seront tous nommés en 2013.
3. Les commissionnés dans le cadre de la proportionnalité pour les emplois d'autorité seront tous nommés au 01 janvier 2009.
4. Les personnes qui ont été commissionnées suite à la mobilité seront nommées après 7 années dans leur commissionnement.
5. Le SNPS avait aussi donné son accord pour que les lauréats 2D soient nommés au 01 janvier 2009. Cela a pour conséquence que quelques commissionnements supplémentaires du côté des ex-BSR devront suivre.

Tous les syndicats ont donné leur accord pour que l'une et l'autre choses puissent être exécutées aussi vite que possible.

**Seul le SNPS** a signalé qu'il entamerait de nouvelles procédures pour les points 1 et 2, pour ses affiliés concernés. En effet, nous sommes d'avis que de nouvelles discriminations sont créées.

Ainsi, nous pensons que tout le monde doit être inséré horizontalement, sans perte d'ancienneté consécutive à la règle des trois étapes.

Nous pensons également que les analystes doivent être nommés en même temps que les ex-BSR, et pas seulement en 2013.

Nous ne pouvons entamer des procédures que pour nos membres et ceux qui le deviennent.

Philip VAN HAMME  
Président National



Tél : 02/644.65.00  
Fax : 02/644.67.93  
Mail : [snps@nspv.be](mailto:snps@nspv.be)